

BO N°28 du 10 juillet 2020

COMMUNE DE RIDDES

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant et propriétaire : René Noppel, Rue des Portes 34, 1918 La Tzoumaz

Situation : Parcelle(s) 5431, folio 22, lieu-dit Les Chablotays à 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3, petit chalet

Coordonnées : 2'584'027 / 1'110'078

Auteur des plans : Atelier d'architecture et Technique, Henri Cheseaux, impasse des Castors 3, 1907 Saxon

Objet : Démolition du chalet existant et reconstruction - Couvert à véhicules et accès

Requérants et propriétaires : Ermina et Frédéric Morand, Rue du Pensionnat 5, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 7555, folio 18, lieu-dit La Vigne à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R3, zone villas

Coordonnées : 2'583'200 / 1'112'905

Auteur des plans : Architectes associés Rickenbach et Torrent Sàrl, Rte du Village 29, 1974 Arbaz

Objet : Construction d'une villa individuelle

Requérants : Vincent Caillet, Rue du Faubourg 8, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 6140, folio 6, lieu-dit Les Fumeaux à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : VI, zone village

Coordonnées : 2'583'385 / 1'113'600

Propriétaires : Erika et Vincent Caillet, Rue du Faubourg 8, 1908 Riddes

Auteur des plans : Jérémy Caillet, Rue du Faubourg 8, 1908 Riddes

Objet : Création d'un balcon/terrasse avec ouverture de porte-fenêtre au 2^{ème} étage

Requérant et propriétaire : Myriam Crittin Gillioz, Rue du Gandard 15, 1868 Collombey-le-Grand

Situation : Parcelle(s) 5337, PPE 8260, folio 24, lieu-dit La Biole à 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T2, zone de chalet

Coordonnées : 2'583'045 / 1'109'997

Auteur des plans : Geo4Me, Rue du Village 16, 1908 Riddes

Objet : Construction d'un bûcher à postériori et création d'un chemin d'accès

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions ou par e-mail constructions@riddes.ch Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 10 juillet 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE